Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260921-2026_09_011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de la convocation : 17/09/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le Lundi 21 septembre à 18 h 00
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe, PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien et BOULANGER Pierre Pascal.
Absents : Monsieur JOUAN Patrick procuration à Monsieur BOULANGER Pierre Pascal et Madame DURAND Sylvie procuration à Mme IZAUTE Marie-Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

AUDIT TECHNIQUE DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR A LA MAIRIE, A L'ECOLE, A LA CANTINE ET AU RANDO GÎTE

Madame La Maire informe le conseil municipal qu'un audit technique de l'éclairage intérieur gratuit a été effectué dans les bâtiments communaux : mairie, école, cantine et rando gîte. Un rapport a été fait et les éclairages ne sont plus aux normes et il s'avère nécessaire de faire des travaux rapidement afin de remédier aux problèmes.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour :

- **EMET** un avis favorable à cet audit technique de l'éclairage intérieur dans les bâtiments communaux : mairie, école, cantine et rando gîte
- **AUTORISE** Madame La Maire à solliciter une ou des entreprises afin d'effectuer les travaux nécessaires de mises aux normes dans les différents bâtiments communaux suite au rapport présenté
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous documents nécessaires à cet audit technique de l'éclairage intérieur afin de mettre les bâtiments concernés aux normes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
LOGNONÉ Jamila

MAIRIE DE LANMODEZ 22610

J Lognoné

Certifié exécutoire par transmission, Le 5/10/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire, LOGNONÉ Jamila

J Lognoné

MAIRIE DE LANMODEZ 22610